



Droit à l'image dans les medias

Par **jess2664**, le **07/10/2010 à 13:50**

Bonjour, rnJ'ai une question à vous poser concernant le droit à l'image dans les médias. rnrnAdmettons que quelqu'un se fasse photographier lors d'une manifestation publique et se retrouve le lendemain en première page d'un quotidien accompagné d'un texte relatant la manifestation. Cette personne à t-elle le droit de porter plainte contre le journaliste pour violation du droit à l'image ? si oui, en se referant à quels articles de loie ? rnrnJ'aimerais aussi savoir si le journaliste avait le droit d'utiliser sa photo sans demander son autorisation compte tenu du fait qu'il se trouvait dans un lieu public lors d'une manifestation ? rnrnEst-ce qu'on peut dire qu'il y a violation du droit à l'image si la personne était parfaitement au courant qu'elle était prise en photo par un journaliste ? a-t-elle vraiment des raisons de porter plainte? rnrnEnfin, est-ce qu'il serait logique de dire qu'il n'y a pas de violation du droit à l'image car cette photo était nécessaire au besoin de l'information ? rnrnMerci d'avance pour votre aide. rnrnBien à vous.